

Nous avons écouté les critiques virulentes des députés de l'opposition officielle au sujet du programme constitutionnel, mais quelle solution de rechange ont-ils proposée? J'ai lu plusieurs de leurs discours. J'ai dépouillé les discours du chef de l'opposition, du député de Provencher, du député de Rosedale (M. Crombie) et d'autres porte-parole de l'opposition qui ont pris part au débat. Ils planent. Ils parlent de l'accord de Vancouver comme s'il s'agissait du Saint-Graal, comme si c'était l'ultime solution. Voyons un peu ce qu'elle prévoit. D'abord, que sept provinces représentant 50 p. 100 de la population peuvent, avec l'approbation du gouvernement fédéral, modifier la constitution. Elle exige 50 p. 100 et, même si le député de Provencher (M. Epp) nous dit préférer une majorité des deux tiers, il est prêt à accepter cette proportion. Mais deux alinéas plus loin dans son discours, il s'en prend à notre formule qui exige plus de 50 p. 100 de chacune des quatre régions, ajoutant que c'est de la tyrannie à 51 p. 100. Pourtant, l'opposition accepte volontiers une formule qui demande tout juste 50 p. 100 de la population canadienne représentée par ses gouvernements provinciaux.

● (1900)

Une voix: Ce n'est pas tout!

M. Smith: Vous avez raison, ce n'est pas tout: l'histoire se gâte. Ils ont ensuite une formule d'abstention facultative qui, si je comprends bien, n'est pas conforme à la tradition au Canada, une province s'abstenant de ceci et une autre de cela. Le premier ministre (M. Trudeau) a qualifié cette disposition, et avec raison, de formule d'échiquier qui aurait pour résultat que différentes régions du pays seraient assujetties à des lois différentes. Quelle sorte de pays a-t-on alors quand chose pareille se produit d'un bout à l'autre du pays?

Le député de Rosedale (M. Crombie), qui nous a fait un bon discours et nous a dit quelques vérités, a parlé des cinq principes sur lesquels repose la confédération canadienne. Deux d'entre eux sont l'union nationale et le consensus. A mon avis, la formule d'abstention facultative va à l'encontre de la thèse qu'il a développée. Comment alors le chef de l'opposition (M. Clark) peut-il trouver le consensus de Vancouver si épantant? Je vais vous dire pourquoi. C'est que l'abstention facultative lui permet de ne pas avoir à choisir entre les premiers ministres. Il n'a pas à choisir entre Loughheed et Davis, entre tous ces premiers ministres tory qui ne peuvent s'entendre. Pour lui, c'est une belle façon de s'en tirer.

Des voix: Bravo!

M. Smith: Voilà pourquoi ils aiment tant le consensus de Vancouver. Consensus? Quelle blague!

Si les députés ont suivi la conférence des premiers ministres provinciaux à Toronto la semaine dernière, ils savent qu'il est absolument insensé de parler de consensus; pourtant, c'est la voie qu'il veut suivre. Si c'est cela être chef, que Dieu m'en garde. Ce n'est pas de ce genre de chef que le pays a besoin; notre gouvernement offre au pays un chef d'une tout autre trempe. Nous avons besoin je crois, d'un cadre constitutionnel qui permette de maintenir les liens qui unissent les pays.

Par ailleurs, les conservateurs ont lancé l'idée de créer une assemblée constituante, mais ils n'en ont pas beaucoup parlé. La seule personne qui en ait parlé est le député de Provencher,

La constitution

mais il n'a pas dit ce qu'ils comptaient faire. D'après eux, il serait terrible d'avoir dans une constitution une disposition prévoyant la tenue d'un référendum, mais ils sont par contre en faveur de la création d'une assemblée constituante. D'où tiennent-ils leur mandat? Je ne le sais pas trop bien; ils n'ont pas beaucoup précisé.

A mon avis, l'opposition n'a pas d'opinion bien précise à ce sujet; elle ne sait où donner de la tête et elle n'a en fait aucune autre solution à nous proposer. Nous avons présenté une option bien précise et raisonnable, solution qui sera adoptée et qui portera ses fruits et nous serons tous fiers d'avoir contribué à cette réussite.

Des voix: Bravo!

M. Smith: Il y a une dernière chose que je veux dire: je crois, pour ma part, qu'il est possible d'améliorer la charte. C'est la fonction du comité. Des députés savent peut-être que je suis le président du comité des invalides et handicapés. Je crois que la charte serait meilleure si elle visait nommément ces personnes. J'en ai parlé déjà et j'ai l'intention de poursuivre cette idée dont j'espère saisir le comité. Ce ne serait rien de révolutionnaire qui ouvrirait la voie aux revendications d'une foule de groupes minoritaires car, en fait, le précédent est établi dans la loi sur les droits de la personne. La mention des droits des invalides et des handicapés perfectionnerait ce que je crois être une charte bonne et bien faite.

J'ai eu l'occasion de voyager dans tout le pays et d'écouter les gens et je peux vous assurer que les Canadiens d'un océan à l'autre, surtout les Canadiens invalides, tiennent beaucoup à leurs droits. Ils ne sont pas vraiment certains que leurs droits soient protégés par les divers gouvernements provinciaux. Nous avons entendu plus de 600 exposés et nombre d'entre eux traitaient de ce problème. Tous, sans exception, appuyaient la notion d'une charte des droits inscrite dans la constitution. J'espère que l'on finira par préciser clairement que ces droits s'étendent expressément aux Canadiens handicapés.

Comme je l'ai dit tantôt, je suis heureux de participer à un débat que je qualifie d'historique. Je suis fier d'être ici ce soir pour prendre part à ce débat car je crois que nous accomplissons une tâche historique, qui sera bénéfique au Canada et qui, je crois, nous permettra une fois achevée de passer à d'autres choses.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne suis probablement qu'une voix qui crie dans le désert, mais il y a un point que j'aimerais faire valoir à ce stade de nos discussions et je voudrais le faire aussi sérieusement que possible.

Nous approchons de la fin du débat sur la motion visant à établir un comité mixte chargé de s'occuper de la constitution et, selon toute probabilité, cette motion nous prendra encore environ six heures de discussion avant qu'on la renvoie finalement au comité spécial mixte. Ce que je voulais vous dire, c'est qu'il y a eu suffisamment de discorde, d'acrimonie et d'hostilité de part et d'autre et que le moment est enfin venu de faire preuve de bonne volonté en renvoyant cette proposition au comité et en chargeant ce dernier de s'attaquer à ce problème avec tout le sérieux voulu.